

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE, François THABUIS.

Absents (excusés) :

Matthieu BATAILLE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Election de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'énergies de la Vallées de Thônes (SIEVT). DEL_2026_038**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.2121-21

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Vallée de Thônes indiquant la répartition du nombre de délégués,

Considérant que conformément aux articles L.5211-7 et L.5211-8 du CGCT, il convient de désigner deux délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Vallée de Thônes,

Considérant que cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du même code ; qu'il peut toutefois être procédé par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents, si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de siège à pourvoir.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- **DESIGNE à l'unanimité par vote à main levée**, comme délégués :

- Monsieur Vincent PASQUIER, Adjoint au Maire
 - avec 11 voix pour et 0 voix contre
-
- Monsieur Laurent GEVAUX, Conseiller Municipal
 - avec 11 voix pour et 0 voix contre

Fait et délibéré à Le Bouchet-Mont-Charvin
Le deux avril deux mille vingt-six.
Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Matthieu BATAILLE

A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be "Matthieu Bataille".

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

